



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

service eau

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE

LET211469

Tél : 05 59 80 87 18

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 4 NOV. 2021

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-10-27-0004 du 27 octobre 2021 déclarant d'intérêt général le plan de gestion de l'Agle et l'Aulouze et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur les communes d'Artix, Aussevielle, Denguin, Labastide Cèzeracq, Labastide Monréjeau, Lacq, Poey de Lescar et Serres Sainte Marie sur le territoire d'intervention du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,

Copie : OFB

Monsieur le Président
Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2, avenue du Président Pierre Angot
64053 Pau Cedex